

Noisiel, le 10 juillet 2007

DSC – CGT NESTLE-France

DGRH - NESTLE-France

Monsieur Le Directeur-Général,

J'ai participé les 27 et 28 juin à des discussions sociales en présence, entre autres, de Messieurs [REDACTED] et [REDACTED] de la direction générale. Lorsqu'il s'est agi d'établir des scénarios de rendez-vous à venir, j'ai fait observer mon indisponibilité pour le vendredi 29, compte tenu d'un déplacement que je devais effectuer à Marseille, afin ai-je précisé en séance, de m'entretenir sur des affaires concernant NESTLE et NETCACAO.

Aussi, mon étonnement a frisé l'indignation lorsque mon camarade et ami [REDACTED] m'a informé, quelques jours plus tard, que les Renseignements Généraux de Marseille l'avait appelé le 28, pour lui demander des explications et autres motifs de ma venue à Marseille, à la suite d'une information en provenance des RG de Paris. Mon camarade, que je n'ai pas rencontré lors de mon déplacement, et qui n'était pas au courant de la tenue de cette réunion, a donc manifesté sa surprise en entendant l'officier des RG lui demander des précisions sur une visite qui avait été annoncée lors d'une réunion que vous aviez vous-même qualifié de confidentielle.

Un tel incident ne peut pas être passé sous silence, d'autant plus que NESTLE semble vouloir s'immiscer de plus en plus dans le suivi des militants CGT comme l'atteste le courrier adressé en septembre 2006 par M. [REDACTED] de la direction générale à [REDACTED], délégué syndical CGT de la force de ventes. Je vous avais d'ailleurs donné lecture de cette lettre lors de la réunion du CCE de décembre 2006 et je vous l'annexe aujourd'hui à ce présent courrier pour mémoire et réflexion sur de tels comportements.

Je dois enfin vous dire que de tels actes d'écoutes ou de délations qu'ils soient le fait d'indics, de donneuses ou de dirigeants de NESTLE portent atteinte aux libertés fondamentales de ceux qui les subissent et au-delà dénie tout esprit de dialogue social que la direction se complait à afficher.

Je vous demande instamment de faire cesser de tels agissements qui vont à l'encontre de la liberté syndicale.

Veillez agréer, Monsieur Le Directeur-Général, l'expression de mes salutations distinguées.

[REDACTED]

Copie : - Inspection du travail.  
- FNAF/CGT.  
- Avocat